

Service Restauration Scolaire et Périscolaire - PLANNING DE RESERVATION MENSUEL

Identité de l'enfant						
Nom/Prénom :						
Ecole : <input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Verdun		Classe : Enseignant(e) :				
MOIS DE SEPTEMBRE 2024						
JOUR		Périscolaire Matin	Périscolaire Avant Repas	Cantine	Périscolaire Après repas	Périscolaire Soir
Lundi	2-sept.					
Mardi	3-sept.					
Jeudi	5-sept.					
Vendredi	6-sept.					
Lundi	9-sept.					
Mardi	10-sept.					
Jeudi	12-sept.					
Vendredi	13-sept.					
Lundi	16-sept.					
Mardi	17-sept.					
Jeudi	19-sept.					
Vendredi	20-sept.					
Lundi	23-sept.					
Mardi	24-sept.					
Jeudi	26-sept.					
Vendredi	27-sept.					
Total général par colonne						

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil de la Mairie, à l'accueil du service scolaire ou téléchargeable sur l'application ONE de L'ECOLE et sur le site DONCHERY de <https://www.donchery.fr>
 Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.
 Toutes les cases cochées sont facturées (Article 5.3 du règlement intérieur).
Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 4.2.1 du règlement intérieur).

Le planning sera pris en compte uniquement si celui est accompagné du règlement (Article 5.3 du règlement intérieur)

En Numéraire En Chèque : N°

	Nombre	TARIF	Total	Date : Signature des parents ou Représentant légal:
Cantine : ENFANTS Cheveuges 4,50 €		5 €		
Périscolaire matin si QF* > ou égal à 630 :		2 €		
Périscolaire midi si QF* > ou égal à 630 :		1 €		
Périscolaire soir si QF* > ou égal à 630 :		3,50 €		
Périscolaire matin si QF* < 630 :		1,80 €		
Périscolaire midi si QF* < 630 :		0,90 €		
Périscolaire soir si QF* < 630 :		3,30 €		
Total du règlement du mois de Septembre 2024				

Planning à remettre en mairie impérativement la semaine du :

Lundi 12 août au Vendredi 16 août 2024 (MATIN)

Attention : Tout planning rendu après cette date engendra l'application du tarif E (tarif exceptionnel).

Annotation (situation de déduction) - (Article 5.4 du règlement intérieur) :